

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 729

présenté par  
Mme Billard, M. Yves Cochet, M. de Rugy et M. Mamère

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article instaure la convention d'utilité sociale qui reprend l'idée du conventionnement global en le rendant obligatoire.

La logique de loyers différenciés et de « plan stratégique de patrimoine » fait entrer les organismes HLM dans une logique de marché semblable à celle du secteur privé, avec la recherche du maximum de rentabilité où l'on verrait un renforcement de la ségrégation par secteur géographique, quartier et habitat, en fonction des publics visés.